

QUEL PROGRAMME POUR LES MUNICIPALES 2020 ?

Il est essentiel de diminuer de 10% par an les émissions de gaz à effet de serre générées par la commune (c'est-à-dire entrant dans le périmètre de la responsabilité communale - émissions liées au chauffage des bâtiments publics, aux déplacements des véhicules municipaux, à l'alimentation dans les cantines sous sa responsabilité...) afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (qui est l'objectif national et européen).

Les propositions ci-dessous reprennent, complètent et/ou s'ajoutent à celles d'autres initiatives, notamment du pacte pour la transition¹, du manifeste pour un pacte social & écologique², en se limitant aux actions contre le dérèglement climatique.

1. Déclarer l'urgence climatique³ et le faire savoir à la population ;
2. Créer un poste de premier adjoint en charge de l'atteinte de la neutralité carbone assisté du personnel formé, et ayant autorité sur les finances municipales/de l'intercommunalité ;
3. Créer un groupe de travail spécial des élus ayant en charge les transports, le logement, l'énergie, le développement économique, les déchets, les espaces verts travaillant ensemble ;
4. Soutenir le pacte finance-climat⁴ nécessaire pour le financement des politiques climatiques,
5. Appliquer les actions préconisées dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) obligatoire pour tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants. En son absence, établir (ou faire établir) en début de mandat un bilan des émissions de Gaz à effet de Serre (GES⁵) de la commune⁶/l'intercommunalité ;
6. Chaque année, vérifier l'évolution et mettre en place les actions correctives si nécessaire ;
7. Informer les citoyens sur le dérèglement climatique, ses conséquences immédiates, retardées et sur les actions entreprises par la commune/l'intercommunalité dans ce domaine. Les impliquer dans l'élaboration des actions à entreprendre ;
8. Établir un comité de suivi citoyen en charge de l'évaluation des actions engagées par la commune/l'intercommunalité contre le réchauffement climatique ;
9. Orienter les choix sur la nourriture, les déplacements, les bâtiments, la production d'énergie dépendant de la commune/l'intercommunalité ;

¹ <https://www.pacte-transition.org/>

² <http://pactesocialecologique.org/>

³ <https://www.urgenceclimatique.fr>

⁴ Le pacte finance-climat européen permet le cofinancement des actions contre le dérèglement climatique
<https://www.pacte-climat.eu/fr/>

⁵ Gaz à effet de serre anthropiques (CO₂, CH₄, N₂O, O₃, CFC)

⁶ Par exemple : <http://agirlocal.org/kit-transition-locale/>

10. Encourager les initiatives locales (associations...) et citoyennes ;
11. Isoler les bâtiments publics et obliger à une isolation extérieure lors de tout ravalement d'un bâtiment privé (hors bâtiments classés ou ayant un caractère architectural particulier) ;
12. Supprimer dès que c'est possible le chauffage à base d'énergie fossile des bâtiments publics (passer aux énergies renouvelables) ;
13. Intégrer le bilan carbone dans les critères d'appel d'offre, au même niveau que le prix ;
14. Limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols par réutilisation obligatoire des friches industrielles ;
15. Faciliter le télétravail grâce à des espaces ad hoc ;
16. Éteindre l'éclairage public permanent, et interdire l'éclairage des vitrines et enseignes la nuit lorsque ces lieux sont fermés ;
17. Planter des arbres, et créer des espaces verts de pleine terre pour de vrais îlots de fraîcheur ;
18. Établir un plan de gestion de l'eau (anticiper des périodes de sécheresse plus longues et plus intenses), réduire la consommation d'eau dans les bâtiments publics ;
19. Passer la fourniture alimentaire des écoles (et de la restauration collective) au bio et local respectant les saisons, avec une journée par semaine sans viande ni poisson ;
20. Encourager les agriculteurs de la commune/l'intercommunalité à passer au bio (notamment en apportant une aide pendant la phase de transition) en leur garantissant des filières d'écoulement et à planter des haies ;
21. Développer et mettre en œuvre un plan de circulation douces, favoriser et financer les transports en commun gratuits et les solutions innovantes (autopartage) ;
22. Liste non exhaustive.....

Pour en savoir plus, consulter le document de l'ADEME Demain MON TERRITOIRE

<https://www.ademe.fr/demain-territoire>

Contact : contact@climat-2020.eu